

Dimanche 15 Juillet



Année 1827. — N^o. 167.

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. Laroche, imprimeur-libraire.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre, pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Liège

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 10 juin. — Le *Courier*, en parlant aujourd'hui de la capitulation de l'Acropolis dit : « Attendu que la Porte a positivement refusé d'admettre l'intervention de l'Angleterre, de la France et de la Russie, et que les alliés sont déterminés à intervenir par la force des armes, il est à regretter que leur décision n'ait pas été prise plus tôt pour empêcher la chute d'Athènes. Le mal sera probablement réparé sans perdre de temps, mais non sans effusion de sang qu'on aurait pu épargner. » La veille, la même feuille avait dit, que par suite des dernières nouvelles de Constantinople on pouvait s'attendre à voir adopter des mesures décisives relativement à la pacification de la Grèce.

Il n'y a pas de doute, dit le *Globe and Traveller*, que des démarches seront faites par les grandes puissances européennes pour protéger les Grecs. Bien qu'on ne sache pas encore les bornes exactes de l'intervention, le traité a été signé en Angleterre. Sir Thomas Staines, à bord de l'*Isis*, de 50 canons, aura le commandement de plusieurs vaisseaux de moindres dimensions que les 3 vaisseaux qui ont quitté le Tage. L'escadre russe qui a mis à la voile, et les forces maritimes de l'Autriche et de la France dans le Levant, recevront probablement des renforts.

Nous espérons que cette intervention empêchera les parties belligérantes de se faire une guerre d'extermination au préjudice du reste du monde, et que sans protéger exclusivement aucune des deux parties, elle les forcera à rester en paix.

— Mercredi dernier, il y a eu à Dublin une grande réunion de catholiques dans laquelle on a présenté une série de résolutions qui ont été adoptées sans opposition. M. O'Connell a saisi cette occasion pour se déclarer le partisan du ministère actuel.

— On dit dans les cercles politiques que le marquis d'Anglesa sera lord lieutenant d'Irlande, et que le duc de Gordon le remplacera comme grand-maître de l'artillerie. On dit encore que M. Canning rentrera au département des affaires étrangères, en gardant les fonctions de premier ministre, et qu'il aura pour successeur comme premier lord de la trésorerie, le duc de Portland. On ne désigne encore personne pour la place de chancelier de l'échiquier. (*Globe.*)

FRANCE.

Paris, le 11 juillet. — Le roi est attendu à Saint-Omer pour le 15 août. S. M. et M. le Dauphin doivent occuper l'hôtel de M. de Sandlin, que MM. Wiart-Jennot, de Boulogne, et son frère, domiciliés à Saint-Omer, sont chargés de faire meubler. On croit que le roi sera à Arras le 3 septembre, de retour du camp, où l'on compte en ce moment 12,000 hommes. On y attend encore six régiments de cavalerie et un régiment d'artillerie.

— Un courrier extraordinaire a été expédié de Madrid à Irun pour donner l'ordre au commandant de cette frontière de laisser entrer en Espagne le nouveau nonce de S. S., en lui rendant les honneurs dus à son rang et à son caractère; en même temps des dépêches ont été apportées de Madrid au nonce qui était à Bayonne, lui annonçant la nouvelle détermination du cabinet de Madrid. On sait que l'apparence de quelques dissidents entre la cour d'Espagne et celle de Rome avait engagé la cour de Madrid à retarder l'arrivée du nonce dans la capitale. (*Echo du Midi.*)

— Sept individus figuraient aujourd'hui au carcan sur la place du Palais-de-Justice. La plupart avaient encouru cette peine pour cause de banqueroute frauduleuse. Presque tous aussi paraissent n'être point familiarisés avec l'infamie: ils tenaient la tête baissée, cherchaient à se soustraire aux regards du public, et pleuraient avec amertume. Un seul, et c'était le plus jeune, promenaient autour de lui des regards effrontés et affichait une impassibilité que faisait mieux ressortir encore l'humble attitude de ses voisins. A peine âgé de 19 ans, il était condamné à la fustigation et aux travaux forcés à perpétuité pour vol de nuit commis avec effraction et violence. On lisait en outre les noms et les crimes de sept autres condamnés par contumace, sur des écritaux exposés aux regards du public.

— On a terminé, à la manutention des vivres, rue du Cherche-Midi, n^o 35, les expériences pour la cuisson du pain avec la houille ou charbon de terre, d'après le procédé de M. Laune d'Anduze (Gard), breveté pour cette invention,

Ces expériences, ordonnées par le ministre de la guerre, et exécutées sous la surveillance du sous-intendant, d'un capitaine du génie et du directeur des vivres de la première division, ont eu les résultats les plus satisfaisants, pour l'économie de la différence existant entre le prix du bois et celui de la houille dans presque toute la France. Il est probable que les boulangers s'empresseront d'employer ce procédé, surtout dans les départements du nord et de l'est, où la houille est en abondance et le bois très cher. Le gouvernement obtiendra aussi une grande économie sur le prix de la fabrication du pain de la troupe, d'autant mieux qu'il n'est pas nécessaire de construire des fours exprès et que ce procédé peut facilement s'adapter à ceux existants.

— On écrit de Jonzac (Charente-Inférieure), en date du 6 juillet :

« Notre arrondissement a éprouvé dans la nuit du 2 au 3, de onze heures et demie à minuit, un épouvantable désastre. Un ouragan terrible, accompagné d'une énorme grêle (généralement du poids d'un quart à une demi-livre) a détruit dans 60 communes toutes les récoltes. Dans la plupart de ces communes le vent a été si violent, qu'il a renversé un très grand nombre d'arbres, surtout les noyers. La désolation règne dans toutes les familles; les paysans s'abandonnent au désespoir et menacent d'aller prendre du pain chez les personnes qui n'ont pas souffert de cet ouragan. On estime la perte dans l'arrondissement à 8,000,000, somme énorme qui doit nécessairement gêner le pays pendant plusieurs années. Les vignes ont considérablement souffert, il y a des communes où l'on ne pourra récolter de trois ans. Jonzac est le centre du pays ravagé. »

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 14 JUILLET.

Le roi, par un arrêté du 22 du mois dernier, a retiré les articles conventionnels pour la société de commerce des Pays-Bas, approuvés et arrêtés le 10 août 1824, et approuvé le remplacement de ces articles par un autre acte en 106 articles, inséré au *Journal Officiel*.

— La fonte des neiges et l'abondance des pluies ont, pendant le mois de juin, causé dans la Styrie, la Carinthie et le Tyrol d'épouvantables désastres; les fleuves sont sortis de leurs lits et ont dépassé la plus grande hauteur qu'ils eussent jamais atteinte jusque là; des torrens se sont précipités des montagnes; de vastes étendues de campagnes florissantes ont été transformées en lacs, les ponts emportés, les villages submergés, les grandes routes envahies par les eaux, toutes les communications interrompues; un grand nombre d'habitants ont perdu la vie; bien qu'exposés à de fréquentes inondations, jamais ces pays n'avaient été frappés d'une aussi effroyable calamité.

— On vient de vendre à Londres, pour la somme de 360 guinées, un Missel qui a appartenu à la reine d'Espagne Isabelle, femme de Ferdinand, et le seul des souverains de l'Europe qui daigna protéger Christophe Colomb. Ce livre curieux contient plus de 500 pages, couvertes en partie de belles miniatures, exécutées par des peintres flamands et fournissant des exemples remarquables de l'état des arts à la fin du quinzième siècle.

— On a publié dernièrement à Milan une résolution souveraine de l'empereur d'Autriche, qui défend les bals et autres musiques pour danser pendant les jours de maigre établis par l'Eglise, c'est à dire pendant les quatre tems, les veilles des grandes fêtes de l'année, le vendredi et le samedi. De plus, ces divertissements sont défendus dans les représentations théâtrales les 22, 23, 24 et 25 décembre, le jour des cendres, depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche de Pâques inclusivement le dimanche de la Pentecôte, la Fête Dieu, les fêtes de l'Annonciation et de la Nativité de la vierge Marie. On ne pourra donner de bals publics ou de musique avec bal, soit sur les théâtres, soit dans d'autres lieux publics, sans la permission de la police. Les bals particuliers mêmes devront être annoncés à la police.

— On lit l'article suivant dans le *Courier des Pays-Bas*:

Nous avons annoncé, il y a quelque tems, qu'on avait apporté d'Amérique un système pour guérir le begaiment. Cette découverte fut faite il y a deux ans par une dame américaine, Mme. Leigh; qui s'étant associée le docteur Yates établit la première institution à New-York; bientôt des guérisons nombreuses et radicales étendirent les résultats de ce bienfait dans toutes les provinces de l'Amérique septentrionale. Les journaux amé-

ricains ont parlé souvent et longuement des cures frappantes qui ont été opérées.

Tous les bégues, sans exception, qui se sont présentés ont été guéris, et leur témoignage écrit, ainsi que celui des personnes recommandables qui les ont examinés, ne laissent aucun doute à cet égard. Il était bien naturel qu'une découverte aussi précieuse pour l'humanité fut propagée en Europe; M. Mont-Malbouche-Allart en a été chargé, M^{me} Leigh lui a fait connaître son système dans tous ses détails, et il a opéré lui-même à New-York plusieurs cures en présence de cette dame; arrivé depuis quelque temps dans ce royaume, il a cru devoir s'adresser d'abord au roi, qui a bien voulu le mettre en relation avec la société *tot nut van 't Algemeen*, chargée d'examiner les résultats annoncés et lui soumettre un rapport à ce sujet; quatre bégues que la société a présentés ont été guéris en plus ou moins de jours, et le rapport en a été fait en conséquence.

Les moyens curatifs; ne consistent en aucune opération, ni remède qui soit du ressort de la médecine, ils sont purement intellectuels et en forme d'instruction.

— D'après un tableau soumis au parlement, voici la valeur des machines à vapeur exportées d'Angleterre, pendant les années 1824, 1825 et 1826 :

En 1824 pour 129,652 livres sterling; en 1825 pour 212,416, et en 1826 pour 233,955. Voici la valeur des machines exportées du même pays pour les Pays-Bas, en 1824 pour 9,521 livres sterling; en 1825 pour 18,432, et en 1826 pour 46,156 livres sterling.

— Un examen public des élèves qui fréquentent l'école d'enseignement mutuel, établie dans la cour des ex-Mineurs, aura lieu main à 11 heures, les amis de l'instruction qui y assisteront pourront apprécier les progrès des élèves dirigés par M. Duflos.

C'est aujourd'hui à trois heures de relevée qu'à lieu à Saint-Gilles, l'inhumation de M. le colonel, commandant de place, Brédart. La cérémonie religieuse aura lieu à St.-Martin.

Les honneurs militaires dus au grade de M. Brédart lui seront rendus, et M. le major Kock doit, au nom de la garnison, prononcer sur la tombe du défunt quelques paroles, expressions de la douleur que cause la perte de cet estimable officier.

Ce n'est point de ses compagnons d'armes seuls que M. Brédart est vivement regretté; il emporte l'estime de tous les citoyens qui l'ont connu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Outrages et violences envers des Maréchaussées.*

Le 17 juillet 1826, à la fête de Gemenick, canton d'Aubel, une petite querelle s'étant élevée entre Henry Kohl, maréchal-ferrant, l'un des prévenus, et un nommé Nyssen, à l'occasion d'un contredanse dans laquelle ils prétendaient avoir droit d'occuper tous deux la même place. Le maréchaussée Delbouille arrivé sur les lieux pour mettre le holà, après quelques pourparlers diversement rapportés, n'avait pas tardé à saisir rudement Henry Kohl, l'avait poussé hors de la salle, et, était tombé sur lui.

Gilles Kohl accouru au secours de son frère avait aussitôt été saisi de son côté et renversé par un employé des accises nommé Cabertu; bientôt d'autres maréchaussées et employés venus à l'aide de leurs camarades se mirent en devoir de garrotter les frères Kohl, les menèrent chez le bourgmestre de l'endroit; mais comme, selon le procès-verbal, l'autorité locale n'était pas à son domicile, sans autre formalité, les maréchaussées amenèrent les prévenus de brigade en brigade, jusqu'à Liège.

Ils firent au procureur du roi, un rapport duquel il résultait que les frères Kohl les avaient injuriés et outragés dans l'exercice de leurs fonctions et qu'ils avaient commis les premières violences sans y être autrement provoqués que par des paroles de paix et de conciliation.

Les frères Kohl, après avoir obtenu leur mise en liberté sous caution, ont comparu hier pour répondre à ces diverses préventions.

Les maréchaussées et les employés persistèrent dans leurs premiers dire. A les en croire leur vie avait été mise en péril par les excès des prévenus; mais il résulta des dépositions de deux ou trois témoins à charge et de six témoins à décharge, que tout devait être attribué à l'imprudence et à la violence avec laquelle Delbouille avait d'abord maltraité de propos et de gestes l'aîné des frères Kohl.

M^e Van Hulst défenseur des prévenus s'est attaché à faire considérer comme parties intéressées et, par suite, comme suspects dans leurs dépositions les maréchaussées et les employés, qui avaient pris part à la scène; il concluait de la concordance des autres témoignages que les plaignans auraient dû seuls comparaître à la barre, comme prévenus, d'autant plus coupables quand ils troublent la tranquillité qu'il sont salariés pour la maintenir.

M. De Thier faisant les fonctions du ministère public, dans un plaidoyer plein de dignité et très impartial, déclare que la prévention de coups portés aux maréchaussées ne lui semble nullement prouvée; il dit que les circonstances de la cause ne permettent pas de s'en rapporter à leurs témoignages sur ce point; mais il pense toute fois qu'il y a lieu de déclarer l'aîné des frères Kohl coupable d'outrages par paroles.

Avant de terminer sa plaidoirie, il censure la conduite et l'emportement des maréchaussées: « Des injures, des outrages mêmes, dit-il, n'autorisent pas un agent de la force publique, à mettre la main sur un citoyen; en ce cas les maréchaussées doivent se borner à dresser un procès-verbal. »

Le tribunal, sans attendre la réplique de M^e Van Hulst, a acquitté les prévenus de tous les chefs de prévention.

Après la prononciation du jugement, M. le président Ophoven a adressé la parole aux maréchaussées, pour leur reprocher les embarras suscités à tant de personnes et les frais occasionnés à l'état par leur conduite.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBERGH.

Liège, le 14 juillet 1827.

Monsieur,

Connaissant votre empressement à signaler tous les actes attentatoires aux droits politiques de vos concitoyens, je vous prie d'insérer dans votre journal le fait suivant.

Depuis long-temps M. P....., électeur de l'arrondissement de Fosses, province de Namur, remplissait avec impartialité, non-seulement les fonctions d'électeur, mais encore celles de député aux états provinciaux. Si tant présenté, à la dernière assemblée du collège électoral de son arrondissement, pour participer à la nomination d'un député aux états provinciaux (M. P. était député sortant) on lui refusa, sur de vains prétextes, l'entrée du local, où se tenait l'assemblée qui procédait à la nomination, sans avoir égard aux justes réclamations de cet honorable citoyen qui ne fut pas réélu.

Une nomination aussi irrégulière ne pouvait être sanctionnée par les états provinciaux; aussi, à leur première assemblée, refusèrent-ils de recevoir dans leur sein celui qui remplaçait M. P. et qui tenait son mandat d'un collège aussi illégalement formé.

Agrez, etc.

A. - L. G.

Nous regrettons que M. G. ne nous indique pas précisément les auteurs de l'abus de pouvoir commis envers M. P. Quant au citoyen dont la nomination aux états a été annulée, on doit supposer qu'il ignorait les vices de son élection et que s'ils lui eussent été connus, il aurait été le premier à refuser un mandat vicié dans sa source.

MÉMOIRES DE DON JUAN VAN HALEN, chef d'état-major d'une des divisions de l'armée de Mina, écrits sous les yeux de l'auteur par CH. ROGIER (1).

Nous nous bornerons aujourd'hui à donner un court extrait de ces mémoires extrêmement curieux, qui au ton d'une vérité sévère unissent l'intérêt le plus dramatique. Sans les pièces justificatives qui sont jointes au livre, sans l'autorité du nom et du caractère de l'auteur (2), on prendrait la première partie de ces mémoires pour un roman historique sur l'Espagne en 1817. Indignement trahi par un misérable qu'il croyait son ami, Juan Van Halen, à 27 ans, fut plongé dans les cachots de l'Inquisition comme membre des sociétés secrètes qui s'organisaient à cette époque; il sollicita une entrevue du roi, non pour faire des révélations, mais pour engager le roi lui-même à se mettre à la tête des patriotes et à se défaire de son ministère. L'entrevue eut lieu, elle est exposée d'une manière très piquante dans l'ouvrage; mais l'issue ne répondit pas à l'espoir du jeune et trop confiant prisonnier. Quelque temps après, il fut livré sans réserve à l'inquisition, et le Saint-Office releva pour lui ses instrumens de torture qu'il laissait reposer depuis un siècle. Voici comment est rapportée cette scène cruelle :

« Le 27 Novembre, entre sept et huit heures du soir, Don Juanito (un des goeliers) entra dans mon cachot: quatre hommes le suivaient, la figure couverte d'un voile noir, qui leur enveloppait la tête en forme de capuchon et leur descendait sur les épaules et la poitrine.

« J'étais assoupi. Le bruit m'éveilla, et quand, à la faible clarté de la lampe de Don Juanito, ces quatre fantômes se montrèrent à moi, je restai quelque temps incertain si c'était un rêve. On me fit signe de me lever en me tirant par la courroie qui tenait mes bras comprimés; et sans proférer un seul mot, on me banda les yeux avec une lanière de cuir. On me conduisit, dans cet état, de mon cachot, dans le lieu destiné à mon supplice; et là, sur un ordre de Zorilla (un des inquisiteurs), dont je reconnus la voix, on débarrassa mes bras de leurs liens. — Ecoutez avec attention, me dit-il alors du ton de la fureur. Vous, propagateur des sociétés secrètes et impies, vous avez été sourd aux conseils de paix, de douceur, et de charité religieuse que le St.-Tribunal vous a plusieurs fois donnés. Eh bien! ce St.-Tribunal a enfin recours à la force pour vous arracher, ô perfide ennemi de notre sainte religion et de notre souverain catholique, les vérités que, ni serments, ni exhortations, n'ont pu obtenir de vous. C'est la cause de notre divin Rédempteur et de notre roi catholique que nous jugeons: nous saurons faire notre devoir. Oui, préparez-vous..... oui..... le moment est venu..... Que la justice, la vérité et la religion soient enfin satisfaites..... » Au même instant les bourreaux se jetèrent sur moi, et sans écouter le peu de mots que le grand trouble où je me trouvais m'aurait permis de répondre, ils me garrottèrent, me soulevèrent à plusieurs pieds du sol, et me suspendirent par les aisselles sur deux espèces de béquilles: à l'une, on attachait mon bras droit dans une position verticale; tandis que mon bras gauche fut étendu horizontalement, et ma main introduite dans un gant de fer très serrant au poignet, d'où partaient deux grosses barres de fer, lesquelles appuyées sur toute la longueur du bras jusqu'à l'épaule, m'empêchaient de faire le moindre mouvement. On assujétit, de la même manière que mon bras droit, mes deux jambes et le milieu de mon corps aux deux piliers où j'étais suspendu; de sorte qu'en peu de tems, il ne me resta de libre que la respiration.

« Quand le tribunal me vit dans cette attitude violente, il fit donner lecture des diverses charges accumulées contre moi. Zorilla, d'une voix tremblante qui annonçait sa soif de vengeance: « Vous avez entretenu des relations révolutionnaires avec le comte de Montijo, le marquis de Campo Verde, Don Juan O-Donaju, Don Jose Torrijos; ils vous ont écrit à plu-

(1) Cet ouvrage paraît en français à Paris et en anglais à Londres. Le manuscrit espagnol est aussi sous-pressé: une édition française sera publiée mardi prochain chez Tarlier à Bruxelles, et à Liège chez Lebeau-Ouvriers.

(2) M. Van Halen, dans ce moment, vit à la campagne près de Liège; il a épousé la sœur du célèbre général Quiroga.

sieurs reprises : vous leur avez répondu, vous étiez d'accord avec eux... En est-il ainsi? Je prononçai quelques mots pour prouver le contraire... — Point de phrases : oui ou non, en est-il ainsi. Je persistai dans mes dénégations. Alors on fit tourner le gant de fer qui paraissait tenir à l'essieu d'une roue, et dès que par ce mouvement les barres de fer commencèrent à comprimer mon bras, je sentis progressivement, surtout depuis le coude jusqu'à l'épaule, une douleur indéfinissable. Un peu après, une convulsion s'empara de tous mes membres et mon visage se couvrit d'une sueur froide. Cependant l'interrogatoire continuait : — Oui ou non, en est-il ainsi? En est-il ainsi?... Jusqu'à ce qu'enfin je m'évanouis, et je n'entendis plus qu'un bruit confus de voix.

Quand je repris connaissance, je me trouvai étendu dans mon cachot, et entouré de mes bourreaux, au milieu desquels ma vue affaiblie reconnut Zorilla et Don Juanito. Des cept entrelacés d'une grosse chaîne tenaient mes bras et mes pieds assujétis. Martyrisé comme je l'étais, je serrai dans mes dents un bout des revers de ma veste, pour étouffer les plaintes que la douleur aurait pu m'arracher devant ces odieux témoins. Zorilla me chargeait d'injures, disant que la rage et le désespoir étaient le plus grand mal que je souffrais. Quand ils furent sortis, je me traînai péniblement sur la terre pour gagner mon lit. Le bruit des chaînes semblait exciter à chaque instant la vigilance de mes bourreaux, et leur présence n'était pas pour moi le tourment le moins cruel.

Malgré les souffrances qu'il subit, le langage de Van Halen est toujours modéré; ses portraits portent tous le cachet de l'impartialité. Ce qui est on ne peut plus touchant dans cette première partie des Mémoires, c'est la conduite noble et naïve d'une jeune orpheline, élevée par les geoliers, qui par des moyens ingénieux parvient à faire savoir au prisonnier qu'elle s'intéresse à lui, le met en relation avec ses amis du dehors, et finit par lui ménager les moyens de recouvrer la liberté.

La seconde partie de ces Mémoires n'a rien de commun avec la première. Un an après son évation des cachots du St. Office, Juan Van Halen est au Caucase, officier supérieur de cavalerie dans l'armée russe d'Yermolow. C'est à faire connaître un pays si peu connu encore, qu'est destiné le second volume, qui paraîtra incessamment après le premier. Le troisième se rapportera aux derniers événements de la Péninsule; nous reviendrons sur cet ouvrage.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

PROGRÈS DE LA TYPOGRAPHIE BELGE.

Nous avons publié récemment, comme une preuve des progrès de notre typographie, le relevé du nombre des volumes publiés par M. Tardier, pendant les 2 années et demi qui viennent de s'écouler; voici la note du nombre des livres publiés chez M. Aug. Wahlen, pendant le mois de juin 1827 et de ceux achetés à d'autres éditeurs pour être envoyés à ses dépôts de Liège et de Leipsig. Cette note concourt à démontrer quel développement prend parmi nous cette importante branche d'industrie.

Prix (en francs)

	Fabri- que	librairie	vente en détail
47,400 Volumes imprimés pour compte de la maison Wahlen.	61,800	92,805	123,740
7,900 Idem, idem, pour compte d'éditeurs.	12,900	12,900	12,900
4,660 Idem, idem, achetés.	5,120	7,685	10,240
59,960 Volumes.	79,820	113,380	146,980

Dans ce nombre les OEuvres de Walter Scott, figurent pour 24,000 volumes; c'est-à-dire, 24 volumes tirés à 1,000 exemplaires.

On imprime à Bruxelles un recueil des leçons qui se donnent au musée. La 1^{re} livraison se compose du discours de M. Baron, dont nous avons dans le tems publié un extrait; de l'analyse d'un discours de M. Lants, professeur de littérature Hollandaise qui ne paraît pas entièrement exempt de l'emphase septentrionale; nous remarquons dans un discours de M. Dewez, des vues qui semblent se rapprocher beaucoup des doctrines de la nouvelle école historique; plus loin est une analyse trop courte de l'introduction au cours de M. Quetelet. Enfin on trouve encore dans cette livraison le discours d'ouverture du cours de zoologie, et un discours de M. Roget, ancien élève de l'école polytechnique, qui donne aux architectes, aux ingénieurs civils et militaires, etc., un cours public auquel nous voudrions bien que nos architectes de Liège pussent assister. On a imprimé aussi à Bruxelles le discours d'introduction à l'histoire de la philosophie par M. Vandeweyer. Ce jeune professeur paraît s'être imposé la tâche de propager en Belgique les doctrines de M. Cousin.

ÉTAT CIVIL du 12 juillet. — Naissances : 4 garçons, 1 fille.

Décès : 1 fille, 1 homme, 4 femmes; savoir :

Gerard Gilles Tassin, âgé de 24 ans 1 mois et 6 jours, ouv. serrurier, rue Bernalmont, n. 436, époux de Marie Louise Devillers.
Marie Yolande Eugénie Diendonée baronne de Copis, âgée de 54 ans et 9 mois, propriétaire, rue des Prémontrés, n. 310.
Anne Catherine Joseph Donnay, âgée de 45 ans et 2 jours, Quai d'Avroy, n. 598, épouse d'Emmanuel Joseph Bernard.
Elisabeth Servais, âgée de 37 ans 1 mois et 27 jours, rue St. Hubert, n. 584, épouse de Mathieu Marganne.
Josephine Diendonée Antoinette Pequeur, âgée de 18 ans, 5 mois et 9 jours, rue derrière St. Thomas, n. 330.

Les taxes du PAIN à Liège du 14 juillet, sont les mêmes qu'il y a une semaine dernière.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE A LA BOVERIE.

Grand Waux-Hall Champêtre, Dimanche et lundi 15 et 16 courant, GRANDE HARMONIE, BAL et illumination. Jeudi 19, BAL à 4 heures. (566)

FÊTE DE SAINTE MARGUERITE.

Dimanche, lundi, mardi et jeudi prochains, CONCERT et BAL à Fontainebleau. (556)

Dimanche prochain et jours suivants, BAL chez Lakaye, au Haut-Pré, faubourg Sainte-Marguerite. On y vendra vin, bière, bougarde, liqueurs et comestibles. On jettera aussi des roues D'OIES, DINDONS et JAMBONS. (557)

Celui qui a perdu une bourse entre Liège et Beyne, le 8 courant peut la réclamer rue St.-Jean, n. 736. (553)

* * De bons Compagnons Imprimeurs et de bons Compositeurs peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

Quartier à louer, rue devant la Magdelaine, n. 273, de même qu'une belle écurie avec greniers.

J. F. Mâsu, rue Vinave-d'Isle, n. 52, qui se charge de tous genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 0/10 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio, louis légers, couronnes rognées, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux. Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

NOUVELLE INVENTION

Veilleuses perpétuelles et sans mèche chez Brouet-Libioule, place St. Lambert, à la rose rouge prix 25 cents. (531)

ARTS ET SCIENCES.

J. Lapiere, dentiste, successeur de feu M. Josselin, Place St. Lambert, n. 72 à Liège, à l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir de Paris un bel assortiment de dents métalliques de toutes sortes de nuances propres à tous les âges qu'il les place d'une manière à pouvoir s'en servir nombre d'années sans qu'il soit nécessaire d'y toucher; il confectionne et place des dentures entières à brèche et autres pièces; comme mécanicien il met des obturateurs ou faux palais en or, en argent, ou autre métal afin de réparer les vices des organes de la bouche il garantit la bonté, la solidité et la perfection de ses ouvrages en les soumettant à toutes les épreuves et à tous les examens des personnes de l'art.

A louer à des personnes sans enfans 2 ou 3 pièces ensemble ou séparément formant un joli quartier, avec promenade d'un jardin, situé à Ste. Walburge, n. 29. (537)

A vendre pour du vieux cuivre trois belles chaudières de 17 à 19 barils, avec chapitiaux et serpentins, au n. 242, rue Hors-Château. (511)

() Lundi 16 courant vers les 4 heures après-midi, on vendra chez P. H. J. Duvivier, rue Velbruck, une quantité d'objets en fer de fonte, consistant en chaudrons, marmites et coquemards etc., de différentes dimensions, de même qu'une quantité de meubles, effets: argent comptant.

P. S. On demande chez le même une bonne d'enfants, on lui dira pour qui c'est.

M. Becquevort, pharmacien à Namur, demande un élève en pharmacie. (593)

Une servante munie de bons certificats peut se présenter au faubourg d'Amercéeur, n. 73. (592)

On cherche un vaste bâtiment propre à y établir une fabrique. S'adresser rue d'Amay, n. 654. (580)

A louer de suite un beau quartier de 3 ou 4 pièces, cave, grenier, la jouissance d'un grand jardin et bosquet, n. 761, faubourg Hocheporte. (590)

(433) VENTE JUDICIAIRE.

Le 10 août 1827, à deux heures et demie de relevée, les héritiers de M. Jean François Everard, vivant propriétaire à Lixhe, feront procéder, par devant M. le juge de paix du quartier du nord de la ville de Liège, en son bureau rue Neuvice, et par le ministère de M^e Dusart, notaire à Liège, à ce commis, à la vente aux enchères publiques des immeubles et rentes dont la désignation suit; savoir :

1^{re} lot. Une maison avec cour et dépendances sise à Liège, rue Hors-Château, n. 447, occupée par M. le chirurgien Magnée.

2^{me} lot. Le tiers indivis d'une maison située à Liège, rue du Pont, portant l'enseigne du Dragon d'Or et le n. 836, occupée par M. Pommereau;

3^{me} lot. Une grande maison de campagne, agréablement située à Lixhe, au bord de la Meuse, avec cour, remises, puits et jardin entouré de murs, où demeurait ledit M. Everard;

4^{me} lot. L'emplacement d'une petite maison située à Lixhe à proximité de celle qui précède.

5^{me} lot. Une rente 5 p 0/10 sur le grand livre de France, de 121 fls. 90 cents et demi des P.B.

6^{me} lot. Une rente de 5 fls 37 cents, due par le sieur Hardy, meunier et affectant une maison, rue devant les écoliers, n. 61 à Liège.

S'adresser au notaire, pour connaître les conditions, ainsi qu'au bureau de M. le juge de paix susdit.

DÉPOT DE TABAC.

Mêmes procédés que Mrs. Robillard et Cie., de Paris.

Au n. 676, rue Féronstrée, près la ci-devant église de St.-George, à Liège, l'on peut se procurer, savoir:

Excellents cigares parfumés, avec plumes, le paquet de 20 cigares à 48 cents.

Cigares Maryland fin, 1ère. qualité, avec plumes, le paquet de 20 cigares, à 22 cents.

Tabac en poudre, en paquets de 174 livre des Pays Bas.

Prince-Régent, à la rose, la boîte.	1 fl 25 cents
Idem, Mixture-London, le paquet.	49 "
Idem, Frybourg-Pontet	49 "
Véritable Robillard.	49 "
A l'ancienne ferme de France.	49 "
Tonka,	17 "
Royal de Paris n. 1,	35 "
Bologaro d'Amsterdam,	29 "

NB. Les personnes qui prendront 15 livres des Pays-Bas, en une ou plusieurs qualités, jouiront d'une bonification. (403)

(430) VENLE D'IMMEUBLES.

Le mercredi 8 août 1827, à 10 heures du matin, le notaire Bertrand, exposera en vente publique en son étude, place St.-Pierre.

1er. Lot. Une maison avec forge, étable, fournil, cour, prairie et jardin, le tout d'une contenance de 30 perches 51 aunes détenu par Leonard, huissier, et une autre petite maison contigue à la précédente détenue par la D^e Dejace.

2me. Lot. Une prairie nommée Waide Fiasse, contenant 43 perches 59 aunes, lonée à Renier Romain.

3me. Lot. Une pièce de Houblonnière, nommée Cotillage Wery, de la contenance de 30 perches 51 aunes.

4me. Lot. Une pièce de terre détenue par ledit sieur Romain, de la contenance de 17 perches 44 aunes.

5me. Lot. Une pièce de houblonnière détenue par André Deflandre, contenant 10 perches 90 aunes sise en lieu dit aux Olives.

6me. Lot. Une pièce de terre sise à la Ronelle Collette joignant M. l'avocat Lesoinne contenant 13 perches 8 aunes.

Samedi 28 juillet 1827, à deux heures de relevée, en vertu de jugement, il sera procédé par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau place du Péron, audit Herve, par le ministère de M. Ophoven, notaire à ce commis à la vente des immeubles ci-après, appartenant aux enfants Lejeune de Chaineux.

1er. Lot. Une maison récemment bâtie avec un petit jardin vis-à-vis, située au village de Chaineux, commune de Battice, canton de Herve.

2me. Lot. Une autre maison joignant la précédente. Le tout occupé par le sieur Lejeune père.

S'adresser pour en connaître les charges, clauses et conditions en l'étude dudit notaire, à l'hôtel d'Autriche à Herve. (583)

Maison à vendre, quai d'Avroy, n° 628, propre à tout espèce de fabrique, et surtout à un établissement de bains par rapport à ses bâtimens, jardins et manège, avec pompes pour puiser l'eau, et cela à peu de frais; s'y adresser pour la voir et connaître les conditions.

On accordera beaucoup de facilités pour le paiement.

Il y a à vendre au même n° une très grande partie de cuves et citernes en bois, de toute grandeur et en bon état. (586)

(432) Le jeudi 2 août 1827, à 2 heures de l'après-midi, on exposera en vente publique en l'étude et par le ministère de M^{re} Libens, notaire à Liège, place Saint-Pierre, n. 21, 1° une belle maison à équipage cotée 807, avec un jardin entouré de hayes, contenant 28 perches ou environ, détenue à bail par M. Lebesconte; 2° une autre maison à équipage non occupée, cotée 803, avec un jardin clos de murs, contenant 12 à 15 perches. Ces deux maisons bâties à la moderne, sont situées sur Avroy, dans un endroit très agréable. Il sera accordé aux acquéreurs de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour connaître les renseignements audit notaire, et pour les maisons aux numéros 807 et 803 susdits, les lundi et jeudi, depuis deux heures jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

() Le notaire Pâque procédera à la vente aux enchères publiques, en son étude rue St.-Hubert à Liège, le lundi 16 de ce mois, à 9 heures du matin, d'une maison des enfans Verninck, sise à Liège, rue Souverain-Pont, n. 308, propre au commerce, ayant très-belles caves non sujettes aux eaux, avec beaucoup de facilités pour le paiement du prix.

Et le même jour, à 3 heures de relevée, de trois maisons, sises à Liège, faubourg Hocheporte, numéros 776, 777 et 779, joignant à M. de Behr.

Il est chargé de vendre une maison sise à Liège, rue Pierreuse, n. 351.

Une maison située rue Souverain-Pont, n. 598.

Une pièce de terre située à Rocour, de 130 perches 782 palmes, détenue par le Sr. Massart.

Un jardin avec maison sis aux Weines, Hors-Château, tenant à MM. Monens et Delfosse.

Le tout aux conditions qu'on peut voir en son étude.

DISTILLERIE DE LIQUEURS FINES.

Chez Hubert, fils confiseur, rue du pont d'Isle, n. 2, à Liège, a l'honneur d'informer le public que son magasin est fourni de liqueurs de toutes espèces et de toutes qualités. Telle que la liqueur de Robin des Bois, inventée par lui-même; cetteliqueur par son goût agréable et ses qualités stomachiques sont la cause de grande consommation. On trouve aussi chez lui la liqueur de pastilles etc. Les améliorations qu'il apporte dans la fabrication de ses liqueurs et son grand débit lui donne la facilité de pouvoir les faire d'une bonne qualité et à des prix très avantageux. Il ose se flatter que les personnes qui voudront bien l'honoré de leur confiance seront satisfaites. Il en a du prix 47 cents jusqu'à 2 fls. 36 cents la bouteille. Il tient toutes liqueurs étrangères. Elixir d'amer de Hollande 1^{ère} qualité; sirop de punch, sirop rafraichissants: de framboises, de grosseilles, de limons, d'orgeat, de capillaire, de guimauve et de gomme, etc. (541)

() Les héritiers de M. Dieudonné Malherbe, informent le public que leur belle propriété de St. Gilles, dont la vente aura lieu en l'étude du notaire Bertrand, le 16 juillet 1827, à deux heures après-midi, sera exposée en vente en plusieurs lots et de suite en masse, et que la maison n. 560, ainsi que celle cotée 561 avec brasserie, sises à Liège, sur Avroy, seront également mises en vente séparément, et de suite réexposées en un seul lot pour être adjudgées au plus offrant. Les acquéreurs des rentes et des immeubles auront de grandes facilités pour le paiement.

(404) Le vingt-trois juillet mil huit cent vingt-sept à deux heures après-midi, il sera vendu aux enchères par le ministère du notaire Boulanger, en son étude rue Hors-Château à Liège les immeubles dont la désignation suit:

Premier lot. — Une maison, étable et jardin, situés rue du Fourneau, commune de Grivegnée, tenue par Jean Boulanger.

Deuxième lot. — Cent six perches huit cent six palmes de terre, située derrière Belleflamme, commune de Grivegnée susdite, tenue par le sieur Vignoul et consors.

Troisième lot. — Cent perches quarante-neuf palmes de terre, située à Ravinheid, commune de Grivegnée, tenue par le sieur Fontaine.

Entretiens on peut voir les titres et les conditions de la vente chez ledit notaire.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance à Liège, le dix-huit novembre dix-huit cent vingt six les héritiers bénéficiaires de Benoit Stappers, feront vendre aux enchères, le lundi seize juillet, à deux heures de l'après-dinée, pardevant le juge de paix des quartiers du nord et de l'est de cette ville, en son bureau rue Neuvics, n. 949, par le ministère de M^e Parmentier, notaire à ce délégué, les rentes suivantes:

Premier lot. 1° 33 florins 32 cents, dus par M. Roelants, à Hasselt.

2° 13 florins 16 cents en deux textes, dus par le Sieur Schacht, à Tongres.

3° 4 florins 40 cents, dus par le sieur Piette à Sluse.

4° 2 florins 87 cents, dus par le sieur Gerets.

Deuxième lot. 5° 3 florins 57 cents, dus par Gilles Lardinois, boulanger, demeurant au faubourg Ste. Marguerite à Liège.

6° Une rasière de 4 boisseaux 9 litrons et 7 dés épeautre, dus par le même.

7° Et 3 florins 34 cents, dus par la veuve de Philippe Lafontaine, demeurant à Flémalle-Grande.

Ces rentes sont payées exactement et dûment inscrites. (490)

() VENLE D'IMMEUBLES. Mardi 17 juillet 1827, à 10 heures du matin, chez M. Ghinotte, assesseur à Houtain-St.-Siméon, il sera vendu aux enchères par le notaire Delbouille, 1° cent quinze perches 96 aunes de terre, sises à Houtain-St. Siméon, tenues en location par Laurent Bechet.

2° Vingt-neuf perches 96 aunes de terre, sises audit Houtain-St.-Siméon, tenues ci-devant en location par Eustache Franquet.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges à M^e Delbouille, notaire à Allour.

Mardi 7 août 1827, à midi précis, son excellence M. le comte de Mercy-Argenteau, grand-chambellan du roi, etc. etc., fera vendre publiquement et à crédit, à son château, à Vierset, près de Huy, rive droite de la Meuse, quantité de beaux bœufs, brebis et montons, de race pure mérinos, et aussi cent-cinquante moutons et brebis méis, de 4^{me} et 5^{me} générations, tous élevés dans ses bergeries. Les bœufs, moutons et le plus grand nombre des brebis, sont de l'âge d'un à trois ans, et on garantit toutes les bêtes saines et exemptes de maladie. (572)

VENTE DE BLÉS CROISSANTS.

Le vendredi 20 juillet 1827, à dix heures du matin, le tuteur des enfans mineurs de feu François Toussaint Hamal et Marie Françoise Charlotte Hamoir, fera vendre aux enchères publiques, par le ministère de M^e Servais, notaire à Jemeppe, chez Levoz, à Roloux, 26 bonniers métriques 50 perches 54 aunes P.-B. carrées en 22 pièces, de récoltes en froment, seigle, grains mêlés, orge d'hiver et vesces, à crédit.

N. B. Cette vente sera divisée en lots, et en quantités inégales. Servais, notaire. (587)